

re-naturer

les Vallées du Loing et de l'Ouanne

Pour en savoir plus ?

Réunions publiques, articles de presse, sites internet officiels sur la Directive cadre européenne... il existe beaucoup de sources d'information accessibles à tous.

Le SIVLO est aussi là pour vous renseigner...

Le Président

Benoît DIGEON

Les Vice-présidents

Claude LOISEAU, Michel COTTON, Jean Paul DEMARS

Le technicien rivières

Pierre MALO

Secrétariat et Gestion

Sophie MOUSSINET

Les horaires pour nous contacter

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h30

Les sites à consulter

www.eau-seine-normandie.fr/

www.eaufrance.fr

www.onema.fr

www.developpement-durable.gouv.fr/

N'hésitez pas à contacter le syndicat ou envoyer vos questions à : sivlo@montargis.fr

Document réalisé avec la participation financière de :



Conception et réalisation :

Conception graphique et Illustrations : Pourquoi pas Grafity ?!

Rédaction : SIVLO (Pierre Malo, Sophie Moussinet)

Crédits photos : Pierre Malo, Alexia Jourdin

Impression : sur papier recyclé par Imprimerie Mercier

158, rue Paul Doumer - 45200 MONTARGIS

Tél : 02.38.95.11.62 - Fax : 02.38.89.39.52 - E-mail : sivlo@montargis.fr

Aillant-sur-Milleron

Amilly

Cepoy

Châlette-sur-Loing

Château-Renard

Châtillon-Coligny

Conflans-sur-Loing

Dammarié-sur-Loing

Dordives

Douchy

Fontenay-sur-Loing

Girrolles

Gy-les-Nonains

La Chapelle-sur-Aveyron

Le Charme

Melleroy

Montargis

Montbouy

Montcresson

Nargis

Saint-Firmin-des-Bois

Sainte-Geneviève-des-Bois

Saint-Germain-des-Prés

Saint-Maurice-sur-Aveyron

Triguères



5 ans de travaux sur 17 ouvrages
pour retrouver l'équilibre...

re-naturer

les Vallées du Loing et de l'Ouanne



SIVLO - Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne



re-naturer les Vallées du Loing et de l'Ouanne

Pourquoi faut-il renaturer ?

Il existe plus de 80 ouvrages - pour la plupart privés sur le bassin du Loing, de l'Ouanne, de l'Aveyron et du Milleron.

Certains d'entre eux ont été identifiés par le biais d'une étude spécifique réalisée en 2008 et 2009 comme **des obstacles à la continuité écologique**.

La continuité écologique, notion introduite en 2000 par la Directive cadre de l'eau, est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.*

17 ouvrages vont faire l'objet sur 5 ans de travaux d'aménagement (soit d'adaptation avec passe à poisson et/ou passe à canoës, soit d'arasement partiel, soit de suppression totale).

L'objectif est d'atteindre un bon état écologique des masses d'eau en 2015 comme le prévoient :

- la Directive Cadre Européenne, la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (31 décembre 2006)
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du bassin Seine Normandie).

* définition de l'article R214-109 du code de l'environnement

Comment atteindre cet objectif ?

En rétablissant un écoulement naturel et une libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments. Les aménagements devront donc en priorité permettre de :

- Retrouver des températures adaptées au milieu naturel
- Retrouver une quantité suffisante d'oxygène dans l'eau pour le bon développement de la faune et de la flore aquatique
- Réduire le phénomène d'apport excessif de substances nutritives
- Accélérer et diversifier les écoulements
- Rétablir un débit plus régulier et adapté tout au long de l'année
- Augmenter les capacités d'auto-épuration des cours d'eau
- Supprimer les brutales différences de hauteur d'eau (lors de manoeuvres de vannes)

Pourquoi faut-il intervenir sur les ouvrages existants ?

Les travaux de recalibrage dans les années 80 ont généré d'importants dysfonctionnements sur les rivières dont on mesure les effets aujourd'hui.

Les anciens moulins, barrages, vannages ou clapets ont pour la plupart vu leur usage disparaître ou évoluer depuis leur construction. Ils sont aujourd'hui des obstacles à une libre circulation des eaux, des espèces, des sédiments.

Après les travaux, les conditions seront plus favorables à la biodiversité et à la ré-appropriation des abords de rivières pour la population.

Avant avec présence d'un ouvrage



Après suppression de l'ouvrage



Quel est le programme ?

Les 17 ouvrages prioritaires sont, sur le Loing :

- 1 Déversoir du Pont rouge (Montargis)
- 2 Barrage du Gymnase Jacques Neveu (Montargis)
- 3 Barrage Saint Dominique (Montargis)
- 4 Ancien Moulin (Châlette sur Loing)
- 5 Moulin Neuf (Cepoy)
- 6 Barrage de la Vallée (Girolles et Fontenay sur Loing)
- 7 Barrage de la Retournée (Fontenay sur Loing)
- 8 Moulin de Nancay (Nargis et Dordives)
- 9 Moulin du Thil (Montcresson)

et sur l'Ouanne :

- 10 Moulin du Perthuis (Conflans sur Loing)
- 11 Moulin du Bourg (Gy les Nonains)
- 12 Moulin de Vaux (Gy les Nonains)
- 13 Moulin à Tan (Saint Germain des Prés)
- 14 Moulin de Poulligny (Saint Germain des Prés)
- 15 Moulin Poussereau (Château Renard)
- 16 Moulin du Bout (Château Renard)
- 17 Moulin du Chemin (Triguères)

Qui mène le projet et combien de temps vont durer les travaux ?

Une étude globale du bassin versant du Loing, de l'Ouanne et de leurs affluents a été réalisée en 2004 par le SIVLO. L'étude spécifique sur la restauration de la continuité écologique a été menée en 2008/2009 afin d'inventorier tous les ouvrages et proposer des scénarios d'interventions sur les ouvrages prioritaires.

Le Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne existe depuis 1950. Il est composé de 25 communes du Loiret représentées chacune par 2 élus. Le SIVLO gère un réseau hydrographique de 240 km de cours d'eau.

Ses objectifs sont :

- de maintenir ou de remettre en état les cours d'eau par des travaux d'entretien, de renaturation et de restauration de la continuité écologique
- de s'orienter vers une démarche de gestion globale et cohérente à l'échelle du bassin versant du Loing et de ses affluents.

C'est donc le SIVLO qui porte le projet.

Près de 5 millions d'euros, financés à 80 % minimum par les partenaires financiers du SIVLO (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général du Loiret, Conseil régional du Centre), vont être investis sur environ 5 ans pour les 17 ouvrages.

